

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2012**
tenue sous la présidence de M. FASSBIND

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	M.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
	MM.	O.	DUPONT	Conseiller municipal
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusé	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
				" "

Public : 4 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2012
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Propositions du Conseil administratif
 - 4.1 Budget 2012 : vote des indemnités et frais aux Conseillers municipaux et administratifs
 - 4.2 Budget 2012 : vote du budget administratif
 - 4.3 Approbation de 3 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2012
 - 4.4 Projet de règlement relatif à la gestion des déchets : préavis
 - 4.5 Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 32'000.– TTC)
- 5) Communications des commissions et délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

M. Fassbind, président, ouvre la séance à 20 h 35.

Mme Hochuli propose de faire une minute de silence à la mémoire des victimes du récent et terrible accident de car survenu mardi soir.

Le président passe la parole à M. Heimendinger qui a une déclaration à faire sur ce sujet.

M. Heimendinger s'exprime dans les termes ci-après :

Il est arrivé quelque chose d'indicible mardi soir à Sierre. La mort a frappé de manière extrêmement brutale et injuste. Je voudrais que nous ayons tous une pensée pour les disparus.

L'assemblée observe une minute de silence.

Le président reprend l'ordre du jour.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2012

- Le procès-verbal de la séance du 23 février 2012 est approuvé par 19 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président donne lecture de différents courriers :

- a) Courrier de la commune de Bernex concernant la 35^e course pédestre à travers le coteau :

Concerne : 35^{ème} course pédestre « A travers le coteau » - Bernex

Madame, Monsieur,

Par ces quelques lignes, nous aimerions vous inviter à participer à notre traditionnelle et sympathique « course des conseillers », qui aura lieu le

samedi 21 avril 2012, à 16h15

dans le cadre de notre course pédestre « A travers le coteau ». C'est avec plaisir que nous recevrons vos inscriptions jusqu'au **13 avril 2012** au plus tard.

Le principe reste toujours le même, le parcours étant de 4 km, en individuel ou par équipe de 3 ou 4 coureurs, par commune. Vous trouverez ci-joint le règlement, un formulaire d'inscription et un bulletin de versement.

A la fin de la course vous êtes cordialement invité(e) à une verrée conviviale qui aura lieu à la buvette du Signal.

Le programme de la journée sera disponible prochainement sur notre site internet www.coursebernex.com.

Dans l'attente de vos nouvelles et espérant pouvoir compter sur votre présence toujours très appréciée, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations sportives.

Pour le comité d'organisation :

Didier 

Le président fait circuler une liste d'inscription.

- b) Courrier de la Chancellerie d'État, service des votations et élections, concernant le changement de la loi sur l'exercice des droits politiques et son règlement. Le bureau a évoqué le fait que la commune de Chêne-Bougeries dispose de deux locaux de vote, c'est une situation rare qui pourra faire l'objet d'une discussion :

Concerne : Changement de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP A 5 05) et de son règlement (REDP A 5 05.01)

Monsieur le Maire,

Par ce courrier nous vous avisons que la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ainsi que son règlement (REDP) ont fait l'objet d'un remaniement complet en séance du Grand Conseil. L'entrée en vigueur a été arrêtée à ce début janvier 2012.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les principaux changements qui concernent les communes :

LEDP Article 37, alinéa 1 (nouvelle phrase)

Chaque local de vote comprend au moins 2 jurés en plus du Président et du Vice-président.

LEDP Article 69 (nouveau) Indemnités

Le Conseil d'Etat détermine par voie réglementaire les conditions et les montants des indemnités qui sont susceptibles d'être versées aux jurés et aux supports qui participent à la préparation des opérations électorales et au dépouillement.

REDP article 11, alinéa 1 (nouvelle teneur) Indemnités

Les Présidents et Vice-présidents reçoivent une indemnité de 100 F au minimum, versée par la commune.

REDP article 3A (nouveau) Compétence du service pour le contrôle des signatures

(référendum fédéral et initiative fédérale)

La liste des communes ayant délégué le contrôle des signatures au service figure en annexe 4.

LEDP Article 166 (nouvelle teneur)

Si la liste des conseillers municipaux est épuisée avant les 6 mois qui précèdent la date de l'élection générale, la procédure de remplacement (article 164) s'applique.

- c) Courrier du Chênois Volleyball, concernant sa qualification au tour final qualificatif du championnat. Le président propose d'en transmettre une copie aux conseillers municipaux :

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, j'ai le plaisir et l'honneur de vous informer que le Chênois Genève Volleyball s'est brillamment qualifié pour le tour final du championnat suisse de LNA. Ainsi, nous espérons pouvoir confirmer notre performance de vice-champion de la saison passée.

Nous sommes conscients que sans le soutien généreux de vous tous, nous ne pourrions parvenir à des exploits aussi élevés et nous voudrions encore une fois vous en remercier chaleureusement.

Nous sommes donc particulièrement heureux de vous inviter à venir assister au 2^{ème} match à domicile de ce tour final qualificatif pour le titre de champion suisse qui aura lieu :

Dimanche 18 mars 2012 à 17h00
au Centre Sportif Sous-Moulin
Route de Sous-Moulin 39
1226 Thônex

.../...

La rencontre opposera notre équipe à la redoutable formation de Palavollo Lugano, favori incontesté de cette saison. **Elle sera précédée à 16h00 par un apéritif offert à tous les officiels et invités.**

Pour des raisons d'organisation, je vous sais gré de faire savoir à notre secrétariat, par téléphone : 022 349 20 80 ou par messagerie électronique : club@chenoisvolley.ch, si nous aurons le plaisir de vous accueillir à l'apéritif et au match.

En espérant pouvoir compter sur votre présence, je vous adresse, Mesdames, Messieurs, mes salutations sportives et amicales.

Dr. Michel Georgiou
Président

d) Courrier de M. André Culliford, domicilié 39, chemin de la Paumière à Conches, adressée au président du Conseil municipal, relatif à des remerciements pour la réunion du 6 mars organisée pour les aînés par la mairie :

Monsieur le Président,

Je tiens à vous exprimer mon sincère remerciement suite à la tenue de la réunion que la mairie a si efficacement organisée pour les Ainés de Chêne-Bougeries ce mardi 6 mars sur le sujet de la sécurité en général dans notre commune.

L'ampleur de la présence de nos Ainés à elle seule déjà, soulignait largement nos anxiétés concernant ces problèmes qui nous toucheront tous, maintenant ou plus tard.

Les interventions des responsables des divers services mais surtout des Policiers Municipales et Cantonales ont clairement fait ressortir le travail remarquable de nos Polices au regard de la faiblesse évidente de leurs effectifs, de la paperasserie qui les inonde et de la justice qui par sa clémence, décourage leur travail face au problème exponentiel des cambriolages et autres agressions commises contre nos concitoyens. Il me semble que ce problème, similaire dans l'ensemble du canton, devrait être traité prioritairement par les Autorités compétentes en augmentant plutôt qu'en rognant les budgets de sécurité quitte à diminuer le saupoudrage de budget voulant contenter tout le monde en général mais personne en particulier. A quoi sert, par exemple, de soutenir d'importantes dépenses culturelles ou subventions sportives si l'on ose de moins en moins se déplacer le soir dans nos communes ou dans la Ville de Genève pour en profiter sans crainte.

Avec mes remerciements renouvelés pour cet initiative d'information importante, je vous prie, Monsieur le Président, d'accepter mes salutations respectueuses.

André Culliford

.../...

e) Courrier du Parlement des Jeunes concernant le Parlement des Jeunes Genevois fondé le 22 février 2012 à Genève. Le président propose d'en transmettre une copie à la commission Jeunesse :

Madame, Monsieur, cher-es membres des autorités,

Le Parlement des Jeunes Genevois a pour principales ambitions :

- de fédérer les différents Parlements des Jeunes des communes du canton qui existent déjà ;
- d'offrir une plateforme de rencontres et d'expression apolitique à l'ensemble des jeunes du canton âgés de 15 à 25 ans, qu'ils soient membres ou non d'un de ces parlements communaux.

Nous souhaitons renforcer l'attrait des Parlements des Jeunes dans les communes genevoises et encourager la création de nouveaux. C'est la première fois à Genève qu'une structure de type cantonal est créée.

Le premier parlement des jeunes a vu le jour au 16ème siècle à Berne. Son but était de préparer les jeunes citoyens bernois à leur future vie politique.

En 1995, la Fédération suisse des Parlements des Jeunes a été créée. Elle compte aujourd'hui 34 membres, 17 non-membres et 13 entités en cours de création dans toute la Suisse (www.dsj.ch). La fédération dispose de documents servant en pratique à la constitution d'un parlement des jeunes dans les communes <http://www.dsj.ch/fr/parlements-des-jeunes/fondation/manuel.html> .

Nous vous rappelons que les Jeunes à Genève représentent quelque 61'500 personnes, soit un peu plus du 13% de la population cantonale.

Le Parlement des Jeunes Genevois veut :

- conduire une politique de projets plutôt que de devenir une politique de partis ;
- permettre aux Parlements des Jeunes communaux existants de collaborer ;
- offrir à l'ensemble des Jeunes du canton, non membres de parlements existants, un lieu de rencontre où ils peuvent échanger des idées et mettre sur pied des projets avec d'autres jeunes de leur âge ;
- projeter des actions permettant de mieux comprendre le fonctionnement de notre canton et l'embellir par nos propositions ;
- devenir des acteurs responsables, respectés et écoutés par les édiles politiques.

Nous souhaitons rencontrer un ou plusieurs délégués politiques de votre commune pour engager un ou plusieurs projets utiles et mobilisateurs.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prenez à la lecture de la présente, et dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons nos plus cordiaux messages.

Pour le comité PJG

Zéa GIROD
Présidente

Adrien RUFENER
Vice-Président

Surya SANCHEZ
Vice-Président

f) Courrier du Mouvement Citoyen Genevois, signé par MM. Sapey et Rappaz, concernant la faisabilité d'un abribus TPG :

Concerne : Faisabilité abribus TPG

Monsieur le Conseiller administratif,
Cher Monsieur,

En réponse à votre lettre du 28 février dernier accompagnée du plan d'implantation des abribus, nous sommes étonnés de voir apparaître le mot « irréalisable » dans votre plan !

Après nous être rendus sur place avec monsieur Michel Sapey pour prendre des mesures, nous avons constaté qu'il était tout à fait possible d'en installer des modèles plus simples (calqués sur le modèle collège : *Claparède*), contrairement aux indications de points bleus du plan que vous nous avez joint.

Nous vous rappelons que nos citoyens séniors attendent de nous que ces implantations se réalisent rapidement.

Nous vous remercions d'avance d'en prendre bonne note et nous vous souhaitons, Monsieur le Conseiller administratif, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Michel Sapey
Conseiller municipal

Henry Rappaz
Conseiller municipal

3) Communications du Conseil administratif

Le président passe la parole à M. Karr, maire.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Territoire

En réponse à un courrier daté du 15 février 2012 de Mme Sabine Némec-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites, concernant l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, le Conseil administratif a accueilli favorablement les mesures de protection cantonales nécessaires à la préservation du domaine rural historique sis chemin De-La-Montagne 29. En marge des mesures portant sur le patrimoine, le Conseil administratif a souhaité l'élargissement du périmètre de protection pour préserver l'intégration de cet ensemble bâti dans son contexte paysager, caractérisé par une arborisation historique.

Concernant le PLQ Challandin, une seconde séance réunissant les représentants des propriétaires et le comité référendaire a eu lieu. Suite à la rencontre du 2 février entre le Conseil administratif et une délégation du Conseil d'État, composée de Mme Michèle Künzler et de M. Mark Muller, un délai a été fixé au 30 avril.

Les membres de la commission Territoire ont pris connaissance, lors de la séance du 5 courant, du cahier des charges pour mandat de maîtrise d'œuvre urbaine concernant le PSD 03. À cet égard, divers commentaires avaient été transmis le 27 février à M. Hendrik Opolka, chef de projet. Il n'en a malheureusement pas tenu compte lors de la publication dans la Feuille d'Avis Officielle. Ces remarques ont pourtant été formulées dans les délais convenus.

Le Conseil administratif a par ailleurs indiqué que le refus d'une "politique de la chaise vide" ne saurait en aucun cas servir de caution au PSD 03. Le Conseil municipal a fait part de son opposition aux conceptions contenues dans le cahier des charges et dans les documents auxquels il se réfère, à savoir le document "Plan Directeur Cantonal 2030, schémas et concepts", ainsi que les divers plans de zones et d'affectations qui lui ont récemment été soumis. Il s'était d'ailleurs prononcé en défaveur du lancement même de ce projet, car ce dernier repose sur des perspectives mécanistes, quantitatives, et de commercialisation de l'espace. Je vous convie à assister nombreux à la séance de présentation publique du 25 avril prochain à 20 h, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, séance organisée par l'État, mais dans nos locaux. On y abordera le PSD 03 et ses implications. Le plan directeur cantonal prévoit la création de plus de 2'000 logements supplémentaires et 1400 emplois sur le périmètre concerné. Dans la version actuelle du texte, les autorités cantonales ont pudiquement enlevé toute référence quantitative, mais leur approche reste malheureusement inchangée.

Lors de la séance du 5 courant, la commission Territoire a préavisé défavorablement des demandes de dérogation pour un indice d'utilisation des sols supérieur à 0,25 concernant des requêtes en autorisation de construire au 3 B, ainsi qu'aux 5 A et 5B, chemin Castan. Ce sont deux dossiers différents qui feront l'objet d'un préavis lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Suite à un débat survenu au sein de la commission et à une question soulevée au Conseil municipal, le Conseil administratif se penchera très prochainement sur un projet de règlement communal relatif à la pose de haies plastifiées visibles du domaine public ainsi que de la question des haies de séparation. Des contacts préliminaires ont déjà été pris à ce sujet, notamment avec la DGNP.

Un avis de consultation a été émis au sujet du projet 153 800 de l'Inspection fédérale des installations à courant fort concernant la station transformatrice MT-BT "Pré-du-Couvent 3" numéro 1726. Un courrier a été envoyé à la Direction des autorisations de construire du DCTI afin de préciser qu'aucune observation n'était parvenue en mairie durant les délais fixés.

Mobilités-Nature-Environnement

Un courrier a été adressé à Mme Isabelle Girault, directrice de l'office de l'urbanisme au DCTI au sujet du tronçon CEVA de la Voie verte d'agglomération. Située sur propriété de l'État de Genève, transmise aux CFF, cette dernière revêt un caractère utilitaire cantonal et régional évident, au même titre que les routes cantonales. Nous ignorons toujours quelle sera la participation financière du Canton à ce projet. Elle devrait selon nous être intégrale.

Par ailleurs, suite à un courrier daté du 21 février, de M. Christian Gorce, chef de service de l'assainissement du bruit, office du génie civil au DCTI, concernant l'extension d'une ligne de tram et bus par la DGM dans le cadre du projet "axe Frontenex", le Conseil administratif a décidé de solliciter des offres en vue d'attribuer un mandat d'établissement d'un cadastre communal du bruit. Celui-ci pourrait servir

d'étude de base pour développer d'éventuels projets d'assainissement du bruit et des routes communales selon l'OPP.

Lors de la séance du 1^{er} mars, les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement ont préavisé favorablement et à l'unanimité le projet de règlement relatif à la gestion des déchets qui vous est soumis ce soir pour délibération.

Les commissaires ont également été saisis d'un projet remanié de replantation partielle et d'abattage partiel des platanes situés le long de la route du Vallon à hauteur de la villa Sismondi. Le risque zéro n'existant pas, une solution proportionnée se dessine. M. Pradayrol, responsable des infrastructures et des services communaux extérieurs, a été chargé de la mise en œuvre de ce projet. Un platane en mauvais état sanitaire sera remplacé par un acer compestre, lequel sera planté en léger retrait afin de préserver le gabarit routier et d'éviter de devoir le tailler à mesure qu'il pousse. Les autres platanes feront l'objet de mesures de protection adéquates, notamment la pose de chabouris. À terme, 6 ou 7 places de stationnement seront supprimées. L'une des places de stationnement conservée, celle située entre le troisième et le quatrième platane depuis la salle communale Jean-Jacques Gautier sera réservée à un véhicule de la coopérative d'autopartage Mobility. Trois abonnements Mobility seront achetés dans le cadre d'un contrat de flotte. Les véhicules Mobility, seront disponibles pour les employés de la commune, évitant ainsi d'acheter des véhicules de service. La location ne sera toutefois pas exclusivement réservée aux membres de l'administration communale.

Le 28 février, une séance concernant les "Proxibus" s'est tenue à Puplinge en présence des magistrats des communes Arve et Lac. Il s'agit de bus à la demande pour des secteurs qui ne sont pas suffisamment desservis, mais ne connaissant pas une demande suffisante pour justifier de la création d'une ligne régulière. Il sera examiné dans quelle mesure les lignes qui étaient liées à ce concept pourraient désormais être remplacées par deux lignes de transport public entre Machilly en France et/ou Juvigny et Vésenaz. L'établissement de deux arrêts a été envisagé sur les lignes Annemasse-Evian et Annemasse-Vésenaz. Les parcours seraient déterminés en fonction du trafic effectif. L'objectif consiste à éviter de payer une prestation Proxibus très onéreuse. Des offres seront sollicitées auprès des Transports collectifs de l'agglomération d'Annemasse (TAC), qui semblent exploiter ce type de liaisons à un prix bien plus économique que les TPG. Ce projet ne concerne que marginalement Chêne-Bougeries. La commune soutient ces dessertes dans le cadre du regroupement Arve et Lac en retour du soutien donné par les autres communes dans d'autres dossiers.

Sur proposition de l'Association pour la sensibilisation au développement durable à Genève, le Conseil administratif a décidé d'associer la Commune à la publication de l'ouvrage intitulé "*Les trois Chêne : Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex*" de la collection de développement durable "au détour du chemin", ceci pour un montant arrêté à CHF 15'850.– TTC.

Le président remercie M. Karr et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention & sécurité

Squat au 154, route de Malagnou - actualités

Lors du dernier Conseil municipal, M. Sapey s'était ému des problèmes rencontrés au 154, route de Malagnou, propriété de l'Université. Suite à de nouvelles nuisances enregistrées dans ce lieu, une réunion a eu lieu lundi dernier avec les responsables des bâtiments de l'Université, la responsable du service prévention et sécurité et elle-même, afin de leur demander de mettre fin au contrat de prêt qui lie l'Université à l'association La Cigüe. Cette dernière loue des chambres à des personnes prétendument étudiantes.

Suite à de nombreuses réunions et avertissements l'an passé, le Conseil administratif avait informé l'Université que la commune ne saurait tolérer d'autres débordements et nuisances de la part des locataires du 154, route de Malagnou. Lors de cette réunion de lundi dernier, les responsables des bâtiments de l'Université ont appris par la Police municipale de Chêne-Bougeries que l'ancienne station de zoologie avait été occupée par des squatters. Ils ont quitté la mairie pour aller porter plainte. Ce n'est que par voie de presse que la commune a appris que l'Université n'avait pas déposé plainte, et que de surcroît, elle allait conclure un accord avec une association à créer en vue de loger des personnes également dans le bâtiment principal. Cet après-midi, le Conseil administratif a décidé d'envoyer un courrier au Recteur et de lancer un communiqué de presse.

Mme Grandjean-Kyburz lit le courrier adressé au Recteur :

Monsieur le Recteur,

C'est avec consternation que nous apprenons, par voie de presse, que vous avez l'intention de prêter le bâtiment principal du 154, route de Malagnou, à un collectif d'étudiants qui se constituerait en association.

La soussignée de droite, Conseillère administrative déléguée à la sécurité, était en réunion avec vos services en date du lundi 12 mars, afin de régler les problèmes de nuisances générées par le 154 route de Malagnou, lorsque l'ancienne station de zoologie a été occupée. Messieurs Doudin et Girani ont quitté précipitamment la Mairie, informés par notre Police municipale, afin d'aller déposer plainte. Nous n'avons plus eu de nouvelles à ce jour concernant cette situation, sinon par le biais de la police judiciaire et par voie de presse.

Nos services ont dû, nouvellement, rencontrer le voisinage hier au soir, qui nous a signalé des problèmes d'hygiène en l'absence de sanitaires, de chiens en liberté, des feux de joie, ainsi que des intrusions dans les propriétés aux alentours du site. De retour à leur domicile, des voisins ont dû appeler le 117, des cris et du bruit raisonnant encore très tard dans la soirée.

Il sied de relever que, depuis plusieurs années, en réponse à de nombreuses doléances et plaintes, le bâtiment que vous avez concédé en prêt à l'association La CIGUË occupe de manière soutenue la police cantonale, nos services et nos autorités.

Les occupants du bâtiment organisent régulièrement des fêtes non-autorisées, publiées sur divers site internet et causant des nuisances importantes jusqu'à très tard dans la nuit.

Suite à divers débordements particulièrement graves, notamment lors d'un concert de reggae en date du 29 janvier 2011, nos autorités avaient été dans l'obligation de réagir très fermement auprès de vos services, spécifiant que nous ne pourrions plus, eu égard au voisinage et à la sécurité même des occupants du bâtiment, tolérer de nouveaux événements de cette nature.

La séance du 12 mars précitée avait précisément été organisée, suite à de nouveaux événements, afin de faire part à vos services de notre demande de résilier la Convention de prêt avec La CIGUË, en cohérence avec la lettre écrite par vos services à ladite association, en date du 11 février 2011.

Malheureusement, les derniers événements ne peuvent que nous faire craindre une ultérieure péjoration de la situation.

Sensible à la problématique du logement étudiantin dans notre canton, notre Conseil administratif ne peut néanmoins que réitérer sa position de ferme opposition à toute nouvelle affectation de ce bâtiment, sans autorisation de construire en force et renouveler sa demande de résiliation du contrat de prêt avec La CIGUË, qui n'a visiblement pas la volonté ou les moyens lui permettant de maîtriser cette situation.

Afin d'en discuter de vive voix, nous sollicitons un entretien urgent avec votre Rectorat.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Conseil administratif

Jean LOCHER
Conseiller administratif

Jean-Michel KARR
Maire

Béatrice GRANDJEAN-KYBURZ
Conseillère administrative

Mme Grandjean-Kyburz donne lecture du communiqué de presse suivant :

CHENE-BOUGERIES, LE 15 mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nuisances du squat au 154, route de Malagnou: le Conseil administratif de la Ville de Chêne-Bougeries réagit fermement.

Depuis plus d'une année, les nuisances dues à des manifestations non autorisées avec vente d'alcool et déprédatations ont pris place au 154 rte de Malagnou (ancienne station de zoologie expérimentale), alimentant régulièrement une main courante de police municipale et cantonale suite à de nombreuses plaintes d'habitants.

Au moment même où la commune était en pourparlers avec l'Université afin de faire cesser ces troubles à proximité d'habitations et de logement pour personnes âgées, nous apprenons coup sur coup une prise de squat puis, par voie de presse, une intention de contrat de confiance entre l'Université propriétaire et une association à créer.

La commune de Chêne-Bougeries comprend la problématique de pénurie de logements pour étudiants et contribue à y remédier sur territoire communal. Elle rappelle que, dans le cas présent, il s'agit bien plus d'un concentré de nuisances nocturnes et de la perpétuation d'une zone de non-droit.

Une réunion urgente avec le rectorat a été sollicitée.

Le Conseil administratif

Jean LOCHER
Conseiller administratif

Jean-Michel KARR
Maire

Béatrice GRANDJEAN-KYBURZ
Conseillère administrative

Le 8 mars, Mme Grandjean-Kyburz a reçu, en présence de la cheffe de service et des travailleurs sociaux hors murs, le comité au complet de la nouvelle association de jeunes de Chêne-Bougeries, nommée Actions en Chêne. Elle a été créée en janvier 2012 et compte plus de 50 membres. La plupart d'entre eux sont âgés de 18 à 25 ans, habitent la Commune, souvent depuis leur plus jeune âge. Cette association a pour but de développer sur la durée des opportunités de rencontres et de loisirs pour les jeunes. Mme Grandjean-Kyburz leur a parlé du Parlement genevois des Jeunes dont chacun a reçu un courrier. Ils se sont déclarés prêts à s'engager voire même à créer un parlement à Chêne-Bougeries. Dès fin avril, ils pourront bénéficier, à leur demande, de la salle de gym de l'école de Chêne-Bougeries. Une convention d'utilisation et de bonne collaboration sera rédigée et signée par les autorités de Chêne-Bougeries et les jeunes. Le comité a également d'autres projets, comme une collaboration avec le Cirquenchêne. Nous souhaitons les accompagner et les soutenir dans leur démarche.

Le 6 mars, nous avons reçu les aînés de Chêne-Bougeries à la salle communale pour parler de médiation, de prévention et de sécurité à Chêne-Bougeries, en présence des Polices municipale et cantonale, des travailleurs sociaux hors murs et de l'Association genevoise pour la médiation de quartier. Cette réunion a suscité un vif intérêt et de

.../...

nombreuses questions. Plus de 300 personnes y ont assisté et nous avons reçu de nombreux remerciements.

Depuis ce soir, les concierges des bâtiments de la commune disposent d'un centre d'appels auprès de Protectas avec un numéro d'appel unique, leur permettant d'appeler en cas de vandalisme, incivilité, tapage nocturne ou présence de personnes indésirables.

Culture et manifestations

Le **20 mars 2012**, sur l'esplanade au-dessus des gradins de Sismondi, la mise à feu du bonhomme hiver aura lieu à 17 h sous la conduite du Centre de Rencontres et de Loisirs de Chêne-Bougeries, ceci en présence des pompiers. Un goûter sera offert à 17 h 30.

Dans le domaine culturel, la prochaine conférence Jean-Jacques Gautier aura lieu le **20 mars 2012** : M. Ernest Segaga, responsable de la communication et des droits de l'homme à la Fédération Internationale des Journalistes nous entretiendra du rôle des médias dans les conflits armés. M. Agraniou, coordinateur de ces conférences, a annoncé la présence d'un journaliste de terrain, M. Hammouche sid Ahmed. Journaliste au quotidien La Liberté, il a couvert la guerre civile algérienne, le printemps arabe, et les récents événements en Syrie. Il a été le seul journaliste suisse à pouvoir s'y rendre avec Patrick Vallérian de l'Hebdo. Chacun est vivement invité à assister à cette conférence.

Le **17 avril 2012** au Point favre de Chêne-Bourg, nous nous interrogerons sur la relation entre écologie et démocratie avec M. Dominique Bourg, professeur à l'Université de Lausanne. Ses domaines de recherche concernent entre autres l'éthique et le développement durable.

Le festival Marionnettes & Cie, les **11 et 12 mars 2012** derniers, a connu un franc succès. Les ateliers de marionnettes et de théâtre d'ombres affichaient complet et les cinq spectacles ont enregistré 994 entrées pour les 10 représentations. Nous accueillons ce festival depuis 9 ans et chaque année son succès ne se dément pas. On constate que les sujets liés à l'enfance intéressent le public.

Les prochains rendez-vous

Le prochain rendez-vous culturel sera le concert de printemps de l'Orchestre Buissonnier, le **3 avril 2012 à 20h00**. Les conseillers municipaux peuvent réserver deux invitations auprès du Service culturel. Nous pratiquons volontairement des prix bas pour permettre à tous d'y assister. À la demande de la commission Culture, une verrée sera offerte à l'issue du concert.

Le **12 mars 2012**, Mme Grandjean-Kyburz a reçu M. Hervé Loichemol, directeur de la Comédie de Genève, qui souhaitait dresser un bilan de notre partenariat et réfléchir à l'avenir de notre collaboration dans le cadre de l'atelier de théâtre de Chêne-Bougeries. Cet atelier a été créé il y a dix ans par un accord entre Mme Anne Bisang, directrice de

la Comédie de Genève et elle-même pour permettre à des amateurs de théâtre de pratiquer cet art sous la direction de professionnels. M. Loichemol désire étendre cette collaboration à d'autres communes pour créer un événement théâtral dans le cadre de la célébration du bicentenaire du rattachement de la République de Genève à la Confédération Suisse, en 2015.

Divers

Le Conseil administratif a décidé de donner une suite favorable à une exposition d'aquarelles intitulée "de la ferme Grosjean aux coopératives d'habitation", présentée par M. Patrick Tondeux. Les aquarelles seront exposées à l'Espace Nouveau Vallon du **9 au 17 juin** prochain, accompagnées de planches du projet du concours relatif à l'attribution en coopérative d'un droit distinct et permanent sur la parcelle 1573, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Bâtiments et Infrastructures

De nouvelles offres ont été sollicités auprès de fournisseurs susceptibles d'effectuer des travaux de rénovation jugés indispensables de la chaufferie du bâtiment situé 2, chemin De-La-Montagne.

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures ont été saisis de cette problématique lors de leur séance du lundi 12 courant et le projet suit son cours.

Les travaux de réfection des extérieurs du bâtiment situé 8 bis route du Vallon ont été devisés à CHF 27'000.–. La société Marti SA participera, à bien plaisir, à hauteur de CHF 10'000.– au coût de ces travaux.

Le positionnement des sondes de géothermie nécessaires à la création d'une chaufferie centralisée dans le quartier de la Gradelle nous a été communiqué. Le raccordement du groupe scolaire à cette chaufferie doit maintenant être examiné de plus près de même que la constitution de servitudes permettant un tel raccordement.

Une réunion a eu lieu le 28 février avec les riverains du chemin Python, ceci en présence de représentants de la DGEau afin de planifier les futurs travaux de mise en séparatif dudit chemin. À cette occasion, une clé de répartition financière a d'ores et déjà pu être établie.

Concernant les divers travaux et projets en cours en lien avec les autres bâtiments communaux, j'aimerais vous signaler que les travaux de nettoyage des locaux prévus pour une rocade, le moment venu, avec ceux abritant actuellement le Petit Manège, sont en cours.

Par ailleurs, un tableau des coûts ainsi qu'une planification des travaux à entreprendre ont été mis en place concernant les locaux qui seront proposés aux divers groupes de scouts dans le complexe scolaire de la Gradelle.

Concernant le domaine des infrastructures, je soulignerai encore que la pose de grillages et de portails délimitant la déchetterie de Mirany est terminée.

Personnel

M. Yves Kisioufi est actuellement accueilli dans le cadre d'un stage non rémunéré au sein du Service parcs et promenades, ceci pour la période comprise entre le 1er mars et le 5 avril 2012.

Le Conseil administratif a par ailleurs auditionné ce jour deux mandataires susceptibles d'effectuer une analyse globale du fonctionnement de l'administration communale.

Divers

Comme indiqué aux membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de la séance du 1^{er} mars, et suite au courrier, daté 10 février 2012, de Mme Catherine Kuffer et de M. Alain Rütsche, respectivement présidente et directeur général de l'ACG, concernant la récente modification apportée par le Grand Conseil à la loi sur l'organisation des SIG; le Conseil administratif a décidé de faire valoir ses droits en ce joignant à la procédure initiée par la ville de Genève devant le Tribunal fédéral.

En conséquence, mandat a été donné à Maître François Bellanger, Conseil de la ville de Genève dans le cadre de ce dossier.

4. Propositions du Conseil administratif

4.1 Budget 2012 : vote des indemnités et frais aux conseillers municipaux et administratifs

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet rappelle que le 11 novembre 2011, une délibération identique a été adoptée pour un montant de CHF 54'000.– correspondant aux indemnités et frais des conseillers municipaux. Ce montant a été ramené à CHF 48'600.–. Les frais et indemnités des conseillers administratifs s'élevaient à CHF 258'385.– et ont été ramenés à CHF 233'385.–.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**INDEMNITES ET FRAIS AUX CONSEILLERS
MUNICIPAUX ET ADMINISTRATIFS**

Vu le projet de budget pour l'année 2012,

Vu la teneur de la séance des commissions Réunies du 22 février 2012,

Vu le préavis de la commission Finances du 13 mars 2012,

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide pour 2012 :

1) Par 13 voix pour et 10 abstentions

de fixer le montant des indemnités et frais alloués au Conseil administratif à CHF 233'385.–.

2) Par 13 voix pour et 10 abstentions

de fixer le montant des indemnités et frais alloués pour les séances du Conseil municipal à CHF 48'600.–.

3) Par 13 voix pour et 10 abstentions

de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2012 suivantes :

02.300 Indemnités aux Conseillers administratifs
01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

4.2 Budget 2012 : vote du budget administratif

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher explique que le budget de fonctionnement présenté ce soir prévoit un montant de CHF 31'115'789.– affecté aux charges et CHF 29'761'611.– aux revenus. L'excédent de charges résumé s'élève donc à CHF 1'354'178.–. Il est le fruit d'une refonte complète du projet de budget que le Conseil municipal a refusé le 11 novembre 2011. Les charges ont été compressées à hauteur de CHF 379 830.–. L'ensemble des paramètres ayant été modifié, suite notamment à de récentes projections du Département cantonal des finances, les rentrées fiscales attendues se voient amputées d'un montant de CHF 1'159'852.–. Les disponibilités au 31 décembre 2010 s'élevaient à CHF 31'278'528.–, permettant donc, pour l'heure, de faire face à l'excédent de charges figurant au projet de budget 2012.

M. Pictet informe les participants que le 13 mars, la commission Finances s'est prononcée ainsi au sujet de ce projet de budget : 1 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

Le président ouvre la discussion.

Mme Sobanek estime que le fait que le Conseil administratif refuse d'envisager d'encaisser même partiellement la taxe professionnelle, alors que le budget est déficitaire, est regrettable. Cette taxe est encaissée presque partout ailleurs dans le Canton et créer une exception à Chêne-Bougeries serait inique. L'argument de vouloir soutenir les PME n'est pas recevable, car celles-ci ne payent souvent que quelques centaines de francs. La proposition du groupe socialiste de soutenir les petites PME avec les recettes de la taxe professionnelle n'a pas été prise en compte. Il incombaît au Conseil administratif de remettre au vote la décision relative à l'exonération de la taxe professionnelle. Une fois le budget refusé, il convient d'examiner les revenus et les dépenses. Le Conseil administratif ne s'est penché que sur les dépenses, ce qui est regrettable. Ses véritables priorités n'ont jamais été communiquées. Même s'agissant d'une équipe nouvelle, des priorités réfléchies doivent être établies.

Au sujet de la gestion du personnel, des bruits courrent, mais des départs ont été constatés ainsi que des conflits et des absences prolongées, ce qui engendre un certain coût. La gestion du personnel est certes de la compétence du Conseil administratif, mais le Conseil municipal doit voter le budget. Or, tant qu'une réponse claire ne sera pas apportée afin de mettre fin aux rumeurs, les socialistes resteront dubitatifs. La politique d'engagement du personnel et de création de services souffre également de dysfonctionnements. Les socialistes dénoncent la hiérarchisation galopante des administrations publiques, et Chêne-Bougeries ne fait pas exception. La commission Affaires sociales devrait discuter de la création d'un service social, les élus devraient pouvoir faire part de la préoccupation de la population à ce sujet. Or, d'après la description du poste nouvellement créé, il semble que c'est désormais un-e chef-fe de service qui définit la politique sociale. L'organigramme de la répartition des responsabilités entre les conseillers administratifs ne semble pas non plus de nature à faciliter le bon fonctionnement des services. Un service doit pouvoir s'adresser à un conseiller administratif ou encore au secrétaire général, qui lui fait presque figure de quatrième conseiller administratif aux yeux de beaucoup, tellement les compétences des uns et des autres ne sont pas clairement définies. Une clarté en matière de compétences permettra une meilleure gestion des deniers publics. Il ne s'agit pas là d'un reproche, mais d'une incitation à s'améliorer. La commune a besoin d'un budget, il faut sortir du régime des douzièmes provisionnels. Ainsi, les socialistes ont décidé qu'une personne votera pour, car leur but n'est pas de pratiquer l'obstruction. Une autre personne s'abstiendra, car l'adoption du budget n'est qu'une nécessité, tandis qu'elle-même, Cheffe de groupe, votera contre pour protester contre les dysfonctionnements relevés.

M. Heimendinger revient sur le refus du premier budget à l'automne dernier. Une large majorité avait voté contre en raison du déséquilibre entre dépenses et recettes, et du

peu de lisibilité politique et budgétaire. Or, les conseillers municipaux ont pour mission de faire l'usage le plus clair et le plus économique possible de l'argent public. Ce geste, exprimé sous forme de déclaration commune, émanant de quatre formations à ce point différentes qu'on ne peut à l'évidence pas dire qu'elles sont unies par l'idéologie, était accompagné de pistes financières et méthodologiques pour le court, le moyen et le long terme. Sur le principe, cette position a même suscité l'adhésion du conseiller administratif en charge des finances et de plusieurs conseillers municipaux pourtant favorables au premier projet de budget. Le Conseil administratif aurait dû proposer une seconde mouture du projet de budget. Le temps a passé, rien ou peu de choses ont été livrées, et le Conseil municipal a dû se résoudre à faire le travail. Un travail remarquable, accompli par des acteurs de milice, qui a péniblement ramené des propositions d'économie à hauteur d'environ CHF 610'000.-. Malheureusement, le projet proposé ce soir est grevé d'un déficit de plus de CHF 1'300'000.- malgré les économies dégagées, et la dissolution de réserves à hauteur d'environ CHF 1'900'000.-. Les informations qui devaient être remises spontanément et avec diligence au Conseil municipal ne sont arrivées que tardivement, partiellement, et après de nombreuses relances. En l'état, le Conseil administratif ne tient pas son rôle. Il ne s'inscrit pas dans un esprit de collaboration. Cet exercice a néanmoins eu la vertu de permettre une connaissance approfondie du budget communal. Le travail de nécessaire toilettage des mécanismes financiers et des prises de décision dans la commune a commencé et se poursuivra. En outre, une grande partie des conseillers municipaux ont appris à se connaître et à travailler positivement ensemble. Toutefois, le prix à payer est lourd : un Conseil administratif faisant passer les questions qui lui sont posées pour des "attaques et des manœuvres dilatoires", une ex-majorité du Conseil municipal qui ne montre pas, pour l'heure, de disposition à vouloir collaborer. Voilà qui est dommage, dommageable, et contre-productif. Les petites phrases méprisantes, les leçons et les oppositions par principe ne mènent à rien, sinon à pénaliser l'accomplissement de la mission confiée aux élus. Ceux-ci ne feront du bon travail qu'en ensemble, dans le respect mutuel, et dans le souci permanent d'offrir le meilleur possible aux habitants de Chêne-Bougeries.

M. Spinelli indique que les verts de Chêne-Bougeries ont souscrit à la déclaration des Vert'libéraux. Ils ont néanmoins souligné leur inquiétude quant au fonctionnement de cette Assemblée. Le Conseil administratif aurait dû répondre aux préoccupations de la majorité du Conseil municipal par un budget remanié, moins optimiste quant aux rentrées fiscales et plus prudent quant aux charges de la commune. Tout en reconnaissant que la relecture minutieuse du budget par les commissaires a été d'un niveau bien supérieur à la précédente, M. Spinelli déplore que ces travaux aient été parfois troublés par des démarches partisanes qui au sein d'un groupe de travail comme une commission, se révèlent déplacées. Trop souvent, les débats ont trébuché, se cristallisant sur une personne ou un détail, et oubliant l'essentiel du message transmis par le Conseil. S'il est si difficile de dialoguer autour d'un désaccord concernant l'élaboration d'un budget, sera-t-il possible de travailler sereinement sur d'autres enjeux majeurs? Les élus pourront-ils collaborer efficacement lorsqu'il s'agira d'accompagner le financement d'une urbanisation imposée par le Conseil d'État, de rationaliser la levée des déchets ou encore de créer un nouveau poste dans le domaine des affaires

sociales ? Il convient de concentrer son énergie, non pas à alimenter des tensions intestines et stériles, mais à défendre les intérêts et l'avenir de nos concitoyens. Au terme de ce long processus budgétaire, chaque conseiller municipal se déterminera en son âme et conscience pour accepter, s'abstenir ou refuser le budget proposé, jugeant ainsi non seulement le budget, mais aussi dans son processus d'élaboration.

M. Bauduccio, remarque, à titre personnel, que malgré les efforts fournis par le Conseil municipal pour tenter d'équilibrer le budget, ce dernier présente encore un excédent de charges de 4,3% mais qui hors dissolution des provisions s'élève de fait à 11%. De plus, tout un pan de la possibilité légale des conseillers municipaux a été passé sous silence et remis à plus tard. Moralement et personnellement, M. Bauduccio se voit contraint de refuser le projet. Il demande également qu'une modification soit apportée à la délibération : remplacer le mot "favorable" du préavis délivré par la commission Finances par le mot "neutre".

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération

Mme Garcia demande le vote nominal.

La proposition étant soutenue, le président donne lecture du projet de délibération puis, la parole n'étant plus demandée, passe au vote nominal :

	OUI	NON	ABSTENTION
F. BALMER	X		
A. BAUDUCCIO		X	
C. BISANTI	X		
F. BORDA D'AGUA	X		
O. DUPONT	X		
P.-Y. FAVARGER			X
M. GARCIA-BEDETTI	X		
F. GROSS			X
L. HEIMENDINGER			X
S. HOCHULI		X	
D. MESSERLI			X
F. PERRIN		X	
G. PICTET	X		
H. RAPPAZ			X
C. SABA	X		
M. SAPEY			X
M. SOBANEK		X	
M. SOMMER	X		
F. SPINELLI			X
B. STRYIENSKI WEISSE	X		
C. TIERCY			X
T. ULMANN	X		
H. WYSS			X

BUDGET ADMINISTRATIF POUR L'ANNEE 2012

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 31'115'789.– aux charges et de CHF 29'761'611.– aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 1'354'178.–,

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 3'197'205.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 4'475'083.–, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine financier inscrit au budget de fonctionnement pour un montant de CHF 76'300.– et par l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant CHF 1'354'178.–,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 31'740'000.– aux dépenses et de CHF 0.– aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 31'740'000.–,

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 3'197'205.–, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 28'542'795.–,

Vu le préavis neutre délivré par la commission Finances lors de sa séance du 13 mars 2012,

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal décide

1) Par 10 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions

d'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de CHF 31'115'789.– aux charges et de CHF 29'761'611.– aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 1'354'178.–.

2) Par 10 voix pour, 4 voix contre et 9 abstentions

d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

M. Locher explique la démarche du Conseil administratif : c'est contraint et forcé par la nécessité de doter la ville d'un budget de fonctionnement et d'en finir avec cette trop longue période des douzièmes provisionnels qu'il a présenté ce projet de budget. Il est le fruit de l'ensemble des exigences exprimées à travers plusieurs déclarations par la nouvelle majorité hétéroclite du Conseil municipal. Les charges du personnel sont contenues, les charges de fonctionnement sont diminuées et les prestations aux communiers sont baissées. Pour les recettes, le Conseil municipal a adopté le 10 novembre dernier par 21 voix et trois abstentions le nombre des centimes additionnels. Les estimations actualisées de l'administration fiscale cantonale quant au rendement de ces centimes ont été reprises. L'ensemble des propositions de remaniement formulées par le Conseil municipal et adoptées en commission a été repris. Ce budget a été accepté, c'est un paradoxe. Cet exercice amène certes à un excédent de charges présumé de CHF 1'354'178.–, mais il faut l'analyser dans le contexte de Chêne-Bougeries dont la fortune, fin 2010, s'élevait à plus de CHF 92 millions. Les bénéfices réalisés sur cinq ans, période de haute conjoncture, s'élèvent à plus de CHF 19 millions, soit CHF 3'905'000.– par année. M. Locher souhaite que la nouvelle majorité hétéroclite du Conseil municipal retrouve au plus vite son chemin.

4.3 Approbation de 3 douzièmes provisionnels couvrant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2012

M. Karr propose de retirer de l'ordre du jour le point concernant les douzièmes provisionnels.

Mme Hochuli revient sur le budget pour expliquer son vote défavorable. Elle n'accepte pas qu'une commune, même comme Chêne-Bougeries, soit en déficit compte tenu de toutes les charges qui apparaîtront dans les années à venir. Elle invite le Conseil administratif à parvenir à une compression à zéro pour le budget 2013 sans diminuer les prestations. Elle regrette que ce budget présente un excédent de charges important et prévoie une dissolution des réserves de CHF 1,9 million.

M. Pictet remercie le Conseil administratif et l'ensemble du personnel de l'administration de la commune de Chêne-Bougeries d'avoir présenté ce nouveau budget. Le travail a été effectué par les différentes commissions puis rapporté à l'administration et au Conseil administratif. M. Pictet se déclare consterné par la position de presque toute la majorité du Conseil municipal, car ce budget est celui de la majorité qui a été accepté par la minorité. Cet état de fait est incohérent et nuit à la crédibilité du Conseil municipal. Il espère que les travaux relatifs au budget 2013 se feront dans un esprit différent et sans ce sentiment délétère qui a habité les élus jusqu'à ce jour.

Plusieurs participants souhaitent rebondir sur la question du budget. Le président propose de limiter les interventions à ceux qui ne se sont pas encore exprimés, le débat ayant déjà été mené.

M. Dupont étant nouveau dans cette assemblée évoque le concept de la séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. L'exécutif a-t-il pour mission d'"exécuter", c'est-à-dire de tirer sur le législatif ?

M. Perrin se dit surpris que M. Locher exprime son avis sur la structure du Conseil municipal. Concernant les bénéfices engrangés et des bénéfices à venir, il est utile de rappeler que les engagements financiers – comme le disait le Conseiller administratif Francis Walpen dans la législature précédente - se répartissent sur 10, 15 voire 20 ans et s'élèvent vite à des millions. Le CEVA, les écoles, les bâtiments, les canalisations entrent dans cette catégorie. Un crédit de plus de CHF 6 millions vient d'être accordé. Le travail se fait dans l'esprit de la Commune et M. Perrin trouve déplacé qu'un Conseiller administratif dise, en séance ou dans la presse, qu'il incombe au Conseil municipal d'établir le budget alors que cette charge revient au Conseil administratif.

Le président clôt la discussion

4.4 Projet de règlement relatif à la gestion des déchets : préavis

Le président passe la parole à M. Karr, Conseiller administratif.

M. Karr rappelle que le règlement sur la gestion des déchets a déjà été examiné par le Conseil municipal. Il s'étonne de constater des aller et retour entre différents services de l'État. La version actuelle est très peu modifiée par rapport à la précédente. M. Karr espère qu'elle recueillera la même approbation pour permettre à la commune de rationaliser enfin la gestion de ses déchets.

Le président passe la parole à M. Gross, président de la commission Mobilités-Nature-Environnement

M. Gross indique que le document a été préavisé favorablement à l'unanimité par la commission le 1^{er} mars. Il souligne l'importance de mener à bien ce projet. En révisant le budget, il est apparu que la gestion des déchets était un poste important. En adoptant ce texte, une partie de cet argent pourra être récupéré.

M. Bauduccio attire l'attention des participants sur l'article 10 : il y est indiqué que la commune perçoit un émolumen pour la levée des déchets des entreprises. Au point 2, on peut lire que cet émolumen serait modeste. M. Bauduccio demande si les montants de cet émolumen sont ceux indiqués à l'article 26.

M. Gailland confirme que l'article 10 concerne les déchets des entreprises. L'alinéa précise qu'il s'agit des déchets urbains incinérables ou triés (ordures ménagères). Le tarif de l'émolumen a effectivement été voulu modeste afin de favoriser le tri sélectif. En commission, il a été précisé que le Conseil administratif formulerait une proposition raisonnable. Par contre, les émoluments prévus par l'article 26 concernent les levées supplémentaires des déchets encombrants, qui ne sont pas à assimiler aux déchets urbains incinérables.

M. Bauduccio demande le montant des émoluments pour les déchets urbains incinérables.

M. Gailland répond que ce tarif sera fixé par le Conseil administratif, avec obligation de les porter à la connaissance du public, en particulier des entreprises qui les verseront.

M. Karr précise que la discussion à ce sujet est toujours en cours. Il prône une certaine flexibilité tarifaire.

Mme Sobanek félicite l'ensemble de la commission d'avoir établi un règlement complet, précis et exemplaire qu'elle soutient. Elle remarque que des jeunes de la commune lui ont spontanément parlé du recyclage des déchets organiques. Cela prouve que cette pratique est bien intégrée et grâce à ce règlement, Chêne-Bougeries pourra y participer.

M. Karr revient sur le processus d'élaboration du règlement (trois présentations au Conseil municipal, trois préavis en commission, plusieurs aller et retour avec l'administration cantonale) et félicite l'artisan de ce projet, M. Gailland.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DÉCHETS : PRÉAVIS

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis de principe favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 30 novembre 2011,

Vu le projet de règlement communal relatif à la gestion des déchets,

Vu le préavis favorable émis par 4 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-nature-environnement lors de sa séance du 5 avril 2011,

Vu le préavis favorable émis par 7 voix pour et 1 abstention, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 2 février 2012,

Vu le préavis favorable émis par 9 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de sa séance du 1^{er} mars 2012,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, **par 21 voix pour et 2 abstentions**

DÉCIDE d'approver le projet de règlement communal relatif à la gestion des déchets, dont la teneur est annexée, avec entrée en vigueur 30 jours après sa promulgation.

4.5 Acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 32'000.– TTC)

Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, présente le projet : en vertu de la loi de juillet 2009, les Polices municipales ont la possibilité de conduire les personnes contrôlées dans un poste ou au bureau de la Police cantonale. Celle de Chêne-Bougeries ne pouvait pas le faire, car son véhicule n'a que deux portes et n'est donc pas adapté au transport des personnes, ne possédant pas de place arrière. Il sert essentiellement à transporter du matériel de signalisation. La première mise en circulation du véhicule actuel, une Renault Kangoo, remonte au 5 juin 2001. Les réparations sont nombreuses et les frais d'entretien ont doublé, ce qui permet d'envisager le retrait de ce véhicule. La commission Sécurité était unanime quant à la nécessité de disposer d'un véhicule à quatre portes. Un modèle Skoda blanc a été proposé par le Conseil administratif. Une Dacia avait été un temps évoquée mais il s'agit d'un véhicule peu crédible, peu fiable, trop large, donnant l'aspect d'une grosse 4x4. Sa consommation de carburant est par ailleurs plus élevée que celle de la Skoda.

M. Locher déclare ne rien avoir à ajouter.

M. Balmer, membre de la commission Sécurité, rappelle que ce sujet a déjà été discuté par la commission lors de sa séance du 7 février. Une étude a été réalisée par l'administration communale pour comparer une dizaine de modèles de différentes marques pour lesquelles des offres avaient été demandées. C'est la Skoda Octavia Combi Ambition essence de 1400 cm³ qui correspond totalement aux besoins des APM et qui présente le meilleur rapport qualité/prix. Les APM sont du reste favorables à ce modèle qui équipe déjà de nombreuses Polices municipales et cantonales. Le prix de ce véhicule s'élève à CHF 25'759.– auxquels il faut rajouter le coût des divers accessoires obligatoires, tels une rampe orange et les frais de marquage pour un total d'environ CHF 6'000.–, d'où le crédit d'investissement demandé de CHF 32'000.–. La nécessité de doter les APM d'un nouveau véhicule qui leur permettra enfin de transporter des personnes contrôlées ou arrêtées n'a nullement été remise en cause par la commission, seul le montant du crédit d'investissement a fait débat. Des solutions plus économiques ont été évoquées, telles que l'acquisition d'un véhicule d'entrée de gamme, le recours au leasing ou encore l'acquisition d'un véhicule d'occasion. La commission a cependant préavisé le crédit de CHF 32'000.– par 5 voix pour et 2 abstentions, avec la recommandation de proposer deux offres de véhicule, à savoir une Skoda et une Dacia Duster.

M. Pictet, président de la commission Finances, informe les participants que la problématique de l'acquisition de la Skoda a donné lieu à un débat extrêmement nourri. La commission a voté sur deux objets : d'abord sur le besoin d'acquisition de la Skoda qui a fait l'unanimité. Ensuite sur le crédit d'investissement de CHF 32'000.– sur lequel la commission était largement partagée. Finalement, un crédit de CHF 26'000.– a été voté, partant de l'idée qu'il était possible de trouver un véhicule à CHF 19'000.– en rajoutant CHF 6'000.– ou CHF 7'000.– d'équipement.

M. Perrin dit avoir appris que la fourgonnette serait retirée, or cela n'a jamais été évoqué en commission.

Mme Grandjean-Kyburz explique que ce véhicule connaît de nombreux problèmes mécaniques et que les frais de réparation sont donc élevés.

M. Perrin réitère que le sujet n'a pas été évoqué en commission.

Mme Grandjean-Kyburz précise que des réparations sont intervenues très récemment.

Mme Sobanek se dit dubitative quant à la nécessité d'acquérir un véhicule. Les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries sont très proches et pourraient regrouper certains services. Elle insiste sur la nécessité de trouver des synergies.

M. Rappaz rappelle que le MCG estime que la Police a besoin d'un véhicule neuf. Dans le cadre d'une intervention, elle ne peut pas traverser la commune pour aller chercher une voiture.

Mme Hochuli remarque que le Salon de l'automobile est ouvert jusqu'à dimanche soir et qu'on y trouve des offres de voitures neuves à CHF 19'000.–.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle le délai référendaire de 30 jours.

M. Balmer relève trois agressions en moins d'un mois dans les communes des Trois-Chêne. Il estime urgent de doter les APM d'un véhicule leur permettant d'emmener sans délai les délinquants au poste de police. À plusieurs reprises, la Police de Chêne-Bougeries a dû, en attendant la Police cantonale, retenir sans arme pendant près de 45 minutes, des trafiquants d'héroïne, engendrant ainsi des risques d'attroupement. L'achat d'un véhicule d'occasion pose selon lui le problème du message transmis à la population quant à la sécurité. L'urgence de cet achat ne permet pas d'attendre la fin du Salon de l'Auto ni les 30 jours de délai référendaire, car les bonnes occasions concernant ce modèle sont rares. Le site *autoscout* n'indique actuellement que trois Skoda Octavia blanches d'occasion avec la motorisation désirée : deux ont un prix supérieur à l'offre reçue par le Conseil municipal en raison du faible kilométrage et des options. La troisième a un prix inférieur de CHF 7'000.– à celui de l'offre, mais son kilométrage est de 50'000 km et elle a plus de 2 ans, ce qui la prive de garantie. De plus, elle se trouve au Tessin.

Sur la question de la criminalité, M. Ulmann annonce que les dernières statistiques indiquent une détérioration de la situation à Genève. Une dissuasion efficace contre les cambriolages passe par une bonne présence policière dans les rues. Un nouveau véhicule ne permettrait certes pas de mettre fin aux cambriolages, mais c'est certainement un élément positif. En commission, il avait avancé un argument en faveur de l'achat d'un véhicule neuf et non d'occasion : l'investissement dans l'équipement du véhicule sera mieux amorti sur un véhicule neuf qui aura une durée de vie plus longue.

Enfin, il indique que le Conseil administratif n'a pas pour mandat d'épuiser le budget alloué, il peut négocier avec le vendeur.

M. Karr revient sur la qualité des rapports entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. Il estime qu'il est possible de les apaiser en s'engageant à se rendre au Salon de l'automobile et à tenter de ne pas épuiser le crédit alloué au Conseil administratif dans la mesure où une offre spéciale limitée à dimanche 17 h serait plus favorable.

M. Spinelli ne s'oppose pas à l'achat du véhicule, mais met en garde contre des promesses exagérées à la population : les APM font un très bon travail, il convient de leur faciliter la tâche, mais un nouveau véhicule ne va pas engendrer une amélioration subite de la sécurité.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que les APM ont besoin de cet outil de travail pour être en conformité avec la loi et pouvoir transporter les personnes qu'ils arrêtent.

M. Spinelli explique qu'il partage pleinement ce point de vue, mais rappelle que les APM ne sont pas des policiers armés et n'ont pas les capacités des autres corps de police.

M. Perrin revient sur la séance des aînés : le représentant de la Gendarmerie a indiqué que le problème de la sécurité était lié au manque de policiers et au fonctionnement de la justice. Les jours-amendes sont réduits dès que la loi le permet. Un véhicule neuf ne va pas changer le sentiment de sécurité chez les aînés et la population en général. Pour accroître la visibilité des APM dans la commune, le vélo électrique est possible, tout comme le déplacement à pied, nul besoin d'une voiture. À la Gradelle, des agents Securitas viennent en voiture, font le tour de la rue et repartent, ce qui n'améliore pas la sécurité. Ainsi, un véhicule pratiquement neuf, mais à des conditions de prix intéressantes pourrait être pris en considération.

M. Ulmann réitère que la présence d'agents en uniforme dans les rues a un effet direct sur le taux de cambriolages. Leur moyen de locomotion, aujourd'hui, est généralement la voiture.

Mme Sommer rappelle que la nouvelle législation demande aux APM d'amener les personnes arrêtées au poste de police, ce qui nécessite une voiture.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE POUR LA POLICE MUNICIPALE :
VOTE DU CREDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT
(CHF 32'000.– TTC)

Vu les articles 30, lettre a, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 1 abstention, par la commission Sécurité lors de sa séance du 7 février 2012,

Vu le préavis favorable émis par 8 voix pour et une abstention, par la commission Finances lors de sa séance du 21 février 2012 concernant un crédit d'investissement d'un montant ramené à CHF 26'000.– TTC,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal, par **19 voix pour et 4 abstentions**

DÉCIDE de donner un préavis favorable à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour la Police municipale;

d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 32'000.– TTC;

de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;

d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ce véhicule sur les disponibilités de la trésorerie communale;

d'amortir la dépense nette prévue de CHF 32'000.– TTC au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 11.05.331 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2013 à 2016.

5. Communications des commissions et délégations du Conseil municipal

Mme Sobanek informe les participants que la commission Affaires sociales a eu pour la première fois une discussion sur la création d'un service social que tout le monde approuve. Elle a senti quand même une certaine surprise par rapport à la procédure suivie. Chacun pourra en prendre connaissance dans le procès-verbal. Mme Sobanek se réjouit de la création de ce service et espère que la commission aura encore quelque chose à faire en dehors de l'attribution des subventions.

M. Spinelli indique qu'une méthodologie d'analyse a été soumise à la commission Bâtiments et Infrastructures concernant les immeubles situés 11-13-15 chemin du

Pont-de-Ville. Cette dernière permettra d'évaluer leur efficience énergétique qui semble faible, dans le but d'établir une stratégie d'intervention.

Mme Tiercy déclare que lors de sa dernière séance, la commission Jeunesse a reçu les scouts genevois. Cet entretien a été fort agréable et a permis de corriger l'image qu'un conseiller administratif avait donnée lors d'une séance plénière.

M. Balmer indique que sur proposition conjointe du conseiller administratif délégué et d'un commissaire, la commission Sécurité étudiera lors de sa prochaine séance la mise en place d'un concept de surveillance mutuelle dans la commune. Ce système, qui existe depuis 20 ans en Terre Sainte vise à encourager les relations de bon voisinage et à améliorer le partenariat entre la population et la Police afin d'empêcher les délinquants d'agir. À noter que la responsable du service prévention et sécurité connaît parfaitement cette problématique, ce système étant en place depuis de nombreuses années dans sa commune de résidence.

Le président remercie les participants d'avoir procédé à ces communications et rappelle l'importance de ce point à l'ordre du jour.

6. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

6.1 Potager

M. Messerli a été abordé par la responsable romande de la fondation ProSpecieRara, Mme Gautier. Lors de la dernière législature, elle avait mis en place avec M. Robyr un potager à côté de l'Espace Nouveau Vallon. Suite au départ de M. Robyr, elle demande si ce potager sera maintenu et à quelles conditions.

M. Gailland rassure M. Messerli à ce propos. Ce projet est antérieur à l'implication de M. Robyr, il a été créé à l'occasion du bicentenaire de la commune en 2011. M. Caseys, chef de projet, entretient ce potager très régulièrement. La commune n'a aucune raison de mettre fin à sa collaboration avec ProSpecieRara, bien au contraire.

M. Karr rappelle que ce potager a été en effet créé avant l'arrivée de M. Robyr. Il survivra à son départ et la commune tient à ce qu'il refasse vivre des légumes oubliés.

6.2 Tableau des PLQs

Mme Hochuli rappelle la promesse de M. Karr, lors de la séance du 13 octobre, de fournir un tableau des PLQs acceptés au cours des cinq dernières années et des PLQs en cours d'adaptation.

6.3 Procès-verbaux

Mme Hochuli souligne l'arrivée tardive des procès-verbaux de séance et demande s'il est possible de les recevoir plus rapidement.

M. Gailland rappelle que l'élaboration du budget a nécessité la rédaction d'environ 170 pages de procès-verbaux. Pour réduire les délais, il faudrait adopter des procès-verbaux de synthèse. Ceci permettrait sans doute de tenir le délai contractuel de 5 jours ouvrables fixé aux mandataires externes. Actuellement, les procès-verbaux des séances de commissions sont quasi verbatim. Ceux du Conseil municipal sont encore plus soignés, s'agissant de documents publics. Cette question a été débattue à maintes reprises, mais aucune orientation n'a été donnée par le bureau. Il conviendrait que ce dernier y réfléchisse à nouveau. L'administration se tient à disposition des élus concernant les préférences de format, de qualité et de volume.

M. Favarger demande s'il est envisageable d'avoir recours aux technologies de reconnaissance vocale.

M. Karr répond qu'elles ne sont pas suffisamment au point. De plus, rédiger un procès-verbal consiste aussi à aller au-delà des mots.

6.4 Zones de stationnement

Il est prévu d'installer des zones de stationnement bleues. Mme Hochuli préconise de conserver certains secteurs à trois ou quatre heures de stationnement comme c'est le cas le long de la route Jean-Jacques Rigaud.

M. Karr ne considère pas opportun d'aménager des zones à trois ou quatre heures. Le but de la zone macaron est d'éviter une occupation du domaine public par des pendulaires. Un délai de trois ou quatre heures ne fonctionne pas. Le système prévoit 90 minutes pour les visiteurs et un stationnement indéfini pour les détenteurs d'un macaron. Le système du macaron présente un inconvénient, mais il est mineur par rapport à la sur occupation du domaine public par des pendulaires et des véhicules d'entreprise. La Direction générale de la mobilité l'a confirmé. Le Conseil administratif a décidé de demander formellement l'instruction de ce dossier. Une première carte de sectorisation a été validée et le principe de la zone macaron doit rester le même dans toutes les communes du Canton.

6.5 Survols d'hélicoptères

Mme Hochuli remarque le nombre important de survols d'hélicoptères sur la commune. Il y a déjà deux ou trois ans, la commune avait agi à ce sujet, mais plusieurs communiers se sont à nouveau plaints de ces nuisances.

M. Karr convient que la nuisance est particulièrement importante surtout les samedis et dimanches. Il propose que le Conseil administratif réécrire la lettre qu'il avait déjà adressée au Conseil d'administration de l'AIG.

6.6 Abribus

Concernant les abribus, Mme Sobanek a été abordée par plusieurs personnes âgées qui attendent le bus devant son domicile et ne peuvent pas s'asseoir. Elle encourage la commune à installer des bancs, dans une matière autre que le métal pour éviter

l'inconfort du froid en hiver. Certains bus ayant une fréquence faible, les temps d'attente sont longs, et les personnes âgées doivent pouvoir s'asseoir.

Lors du dernier Conseil municipal, M. Locher avait été interpellé par M. Sapey au sujet des abribus. Il avait été annoncé qu'un certain nombre d'entre eux étaient en cours de réalisation. En 2009, le Conseil municipal avait voté un crédit-cadre pour la réalisation de 22 nouveaux abris. Certains ont été réalisés et d'autres sont en cours de construction, voire finalisés : Villette, Calandrini, Florissant, parc Stagni et parc Sismondi. Pour ne pas attendre la séance du Conseil municipal de ce jour, M. Locher a approché M. Sapey directement pour lui indiquer quels étaient les endroits d'implantation de ces nouveaux abris. Ce dernier a fait part dans un courrier lu tout à l'heure de son étonnement concernant l'infaisabilité de certains abris : sur la route de Chêne, celui de l'Ermitage, Grange-Falquet ainsi qu'au début du chemin De-La-Montagne.

Les abris les plus petits, ceux qui ont un aspect de potence, nécessitent un socle en béton de 70x50x70cm. Lorsqu'on les installe en limite de propriété, il faut un retrait de 15 centimètres pour les fixations. De plus, d'après la loi, il est impératif, sur les voies cantonales, de laisser un minimum de 1,50m pour le passage des piétons entre le reposoir et le bord du trottoir. Il faut donc une largeur minimum de 1,93m pour les routes cantonales et 1,65m pour les routes communales (1,35 m pour les piétons et 30 centimètres de bordure par rapport à la hauteur de l'abri). Ceci en admettant que le propriétaire du fond voisin accepte d'y faire dépasser le socle. Sinon, il faut une largeur d'1,80m.

- ▲ Au chemin De-La-Montagne, l'abri serait trop proche des balcons.
- ▲ Au niveau de Grange-Falquet, la borne est trop étroite : il y a 1,55m à disposition avec le recul à l'arrière de l'abri de 30 centimètres par rapport à la chaussée, ledit recul étant obligatoire. La commune a essuyé un refus de la part du DCTI.
- ▲ À l'Ermitage, la borne est également trop étroite, d'où un refus de la part du DCTI.
- ▲ Au Vallon sur la route de Malagnou, le trottoir est trop petit et le propriétaire a refusé de faire dépasser le socle sur sa parcelle, d'où un nouveau refus du DCTI. Enfin, au niveau de Malagnou, il existe un conflit entre le trottoir et la zone de bus. Une négociation est en cours pour faire reculer l'arrêt de bus par les TPG.

M. Locher propose une visite sur place ou une présentation en commission pour que toutes les problématiques soient exposées, y compris celle des bancs afin de répondre à Mme Sobanek.

M. Sapey n'est pas entièrement satisfait de ces réponses mais il abonde dans le sens de M. Locher d'aller sur place. Par ailleurs, il souhaiterait connaître le prix d'un abribus.

M. Perrin remarque que le problème semble être dû à l'emprise au sol, soit sur le trottoir, soit sur le fond voisin. Il propose de remplacer le socle en béton par un pieu de

20 ou 30 centimètres de diamètre sur lequel les mâts seraient fixés. Il se dit surpris de constater un tel blocage. Il suggère de soumettre les remarques exprimées ce jour aux TPG ou au Département.

M. Spinelli a entendu dire que l'abribus de Conches serait remplacé.

M. Locher suggère d'en discuter en séance de commission en faisant venir le responsable du service concerné pour éclaircir la problématique du pieu évoquée par M. Perrin.

M. Sapey remarque la grande surface de certains abribus qui font 9m² (comme celui qui se trouve devant la salle communale), et en demande le prix. Certains sont bien équipés alors que peu d'usagers les utilisent, tandis qu'à d'autres arrêts bien plus fréquentés, les voyageurs ne sont pas protégés.

M. Locher affirme ne pas connaître le prix et demande à se renseigner.

6.7 *Gestion du personnel*

Groupe socialiste

Conseil municipal du 15 mars 2012

Vu les discussions lors de l'établissement du budget 2012 et les bruits qui courent dans la ville concernant le traitement du personnel en Ville de Chêne-Bougeries,

Vu la question soulevée par les 4 groupes représentés au Conseil municipal, c'est-à-dire le MCG, Les Verts'libéraux, les Verts de Chêne-Bougeries et les Socialistes concernant une gestion saine et respectueuse,

Vu que le Conseil municipal n'a jusqu'à ce jour pas été informé d'une mise en place d'une procédure transparente de recours en cas de conflit entre un employé et son employeur, bien que M. Reverdin ancien conseiller municipal, avait soulevé cette problématique en 2009 déjà,

Vu notre souci de gérer sainement les finances publiques de la Ville de Chêne Bougeries (conformément au pouvoir donné aux conseillers municipaux dans le règlement d'application de la loi sur les administration des communes (B 6 05.01); nous posons formellement 7 questions au Conseil administratif:

- 1) Y a-t-il eu au sein du personnel communal durant l'année 2011 des procédures de départ non volontaire ou des procédures de déclassement pour un poste de moindre responsabilité, et si oui, combien ?
- 2) S'il y a eu des procédures de départ non volontaire, certaines ont-elles abouti à des transactions financières (au détriment des finances communales), et si oui, pour quel montant ?
- 3) S'il y a eu des procédures de départ non volontaire, certaines sont-elles toujours en cours ? Si oui, comportent-elles des risques de transactions financières au détriment des finances communales, et si oui, des sommes ont-elles été provisionnées pour cela ?
- 4) En cas de procédure de départ non volontaire au sein du personnel, quelle est la structure de la commune qui est responsable de la conduite opérationnelle de ces procédures ?
- 5) En cas de procédure de départ non volontaire au sein du personnel, la commune peut-elle s'appuyer sur des évaluations régulières et formalisées des prestations et de l'attitude du personnel, et quelle est la fréquence de ces évaluations ?
- 6) En ce qui concerne les statuts des fonctionnaires de la Ville de Chêne-Bougeries: est-ce qu'un changement de la procédure en cas de conflit entre employé et employeur est prévu, notamment une séparation nette entre la hiérarchie directe et l'instance de recours ?
- 7) Convaincu que la médiation en cas de conflit est meilleure et surtout meilleur marché qu'une procédure judiciaire, est-ce que le CA a prévu l'organisation d'une procédure de médiation en cas de conflit ?

Nous vous remercions d'avance de votre réponse, avec nos meilleures salutations.

Marion Sobanek, pour le groupe socialiste

Il sera répondu par écrit aux questions de Mme Sobanek.

6.8 Nuisances au 154, route de Malagnou

M. Sapey demande quelle suite est donnée au dossier.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle qu'un entretien a été sollicité auprès du Rectorat. Le Conseil administratif lui demande de ne pas autoriser cette nouvelle association à loger dans ces lieux qui ne sont pas adaptés. Aucune autorisation de construire n'est en force pour les transformer en logements.

M. Sapey rappelle que les nuisances nocturnes sont considérables et déclare que son scooter a été volé devant son domicile.

Mme Grandjean-Kyburz affirme avoir été abordée par un riverain qui ne comprend pas pourquoi, suite à la récente réunion avec l'Université, la Police et les voisins, l'Université persiste dans sa démarche, comme on peut le lire dans la presse.

Mme Sobanek rappelle que le service prévention et sécurité prévoit des activités de médiation. Si l'Université soutient les squatters, et que ceux-ci dérangent les voisins, et que par ailleurs la Police ne peut pas intervenir, il est opportun de mettre une médiation en place.

Mme Grandjean-Kyburz remarque que la Police cantonale, la Police judiciaire et la Police des squats travaillent sur ce dossier.

Mme Sobanek pense que des interventions répétées de la Police ne régleront pas le problème.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle que des discussions ont été tentées à de nombreuses reprises avec la Cigüe. L'organisation ne parvient pas à gérer ses activités : leurs fêtes sont annoncées sur Internet et 100 à 200 personnes provenant de tout le Canton y participent.

Mme Sobanek réitère son point de vue selon lequel il est nécessaire de tenter une négociation.

Mme Grandjean-Kyburz remarque qu'il est difficile de négocier avec 150 personnes.

M. Karr explique la stratégie de la commune et la répartition des rôles : Mme Grandjean-Kyburz se charge du dossier du point de vue de la prévention et de la sécurité, et M. Karr étudie la question sous l'angle de la gestion du territoire, pour trouver un autre devenir à ces parcelles qui se trouvent dans une situation intermédiaire. Des questions tactiques sont discutées par la commission Sécurité et des questions stratégiques sont examinées par la commission Territoire. Ce qui rend le dossier particulièrement complexe, c'est que l'Université est propriétaire des locaux, or elle souffre d'un problème de logements étudiants, question d'intérêt public. Il ne s'agit

pourtant pas pour Chêne-Bougeries de tolérer la constitution de zones de non droit. La répartition des rôles en matière de contrôle de ce genre de situations n'est pas en faveur de la commune, c'est une affaire gérée par la Police cantonale et la Justice.

M. Karr encourage dès lors M. Sapey à déposer une plainte pénale pour le vol de son véhicule. Cela encouragera les autorités à instruire le contexte plus large dans lequel ces actes se sont produits. Les compétences de la commune sont limitées en la matière, mais elle fait le maximum, ayant agi avant même que cette occupation ne se développe. C'est en réponse à l'intervention de M. Sapey, lors de la dernière séance du Conseil municipal, que l'Université a été contactée.

Mme Grandjean-Kyburz souligne le faible avancement du dossier.

M. Sapey signale qu'une médiation a été opérée suite à une pétition des personnes âgées du voisinage. Il y a environ une cinquantaine d'habitants concernés, or seules 38 signatures ont pu être recueillies en vue de saisir le président de la fondation. Certains habitants ont trouvé les occupants aimables et n'ont pas voulu porter plainte officiellement.

6.9 Collaboration entre les élus

Mme Hochuli espère que suite à l'adoption du budget, une atmosphère sereine va se réinstaller, et que les élus vont œuvrer dans le respect mutuel et pour le bien de la Commune.

Mme Stryienski Weisse s'étonne d'être la cible de cette remarque, car son groupe ne s'est pas opposé au budget initialement soumis. Les déclarations et les propositions de motion pour le tram, adoptées à l'unanimité, ont été préparées par le groupe de Mme Hochuli sans jamais consulter l'avis des autres groupes. Il semblerait donc opportun de se faire complice de ses conseils.

Mme Hochuli prend acte de la déclaration de Mme Stryienski Weisse, mais remarque que cette dernière n'a pas non plus consulté son groupe. Une tension a habité les élus et des paroles irrespectueuses ont été prononcées. Il convient d'amender ce comportement.

M. Karr revient sur la nécessité d'une harmonie au sein de l'équipe municipale. A titre symbolique, il ferme l'ouverture séparant certaines tables de l'hémicycle.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Fassbind lève la séance à 22 h 51.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND